

**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement  
de CHF 2'820'000.- pour financer la mesure d'impulsion  
du Plan climat vaudois concernant les plans  
d'intervention et d'alarme à la population face aux  
risques climatiques**

du 14 mars 2023

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le Plan climat vaudois du Conseil d'Etat

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

**Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit d'investissement de CHF 2'820'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer la mesure d'impulsion du Plan climat vaudois concernant les plans d'intervention et d'alarme à la population face aux risques climatiques.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 10 ans.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 14 mars 2023.

La présidente du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

*S. Evéquoz*

*I. Santucci*

Date de publication : 28 mars 2023

Délai référendaire : 1er juin 2023